



DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION DES ABRIS VÉLOS FERMÉS



DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION DES ABRIS VÉLOS FERMÉS

Introduction

La Municipalité de Savièse prévoit de construire plusieurs abris vélos fermés à proximité de certains arrêts de bus afin de permettre aux utilisateurs pendulaires de parquer leur vélo dans un local sécurisé et abrité dans le but d'optimiser la mobilité multimodale (TP-vélos).

Art. 1 But

La présente directive régit les modalités d'utilisation des abris vélos fermés, sur décision du Conseil municipal de Savièse.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur pour une phase test de deux ans qui débute en 2023. En cas de succès, la démarche sera automatiquement reconduite.

Art. 3 Objectifs des abris vélos fermés

Diminuer le trafic pendulaire entre Savièse et Sion et réduire la durée des déplacements en transport public en offrant la possibilité aux personnes habitant à distance des arrêts de bus, de parquer leur vélo électrique dans un abri sécurisé et fermé, avec possibilité de recharge, afin de poursuivre leur trajet en bus.

Art. 4 Prestations offertes

¹ Chaque bénéficiaire peut stationner son vélo dans l'abri vélos défini.

² Le nombre de places attribuées est limité au double du nombre de places disponibles. Les demandes seront traitées par ordre de réception.

³ Le courant est mis à disposition gratuitement (prises 220 volts).

Art. 5 Conditions d'attribution

¹ L'attribution d'une place est réservée aux personnes domiciliées à Savièse.

² Une caution de CHF 50.- est perçue lors de l'attribution de la clé de l'abri vélos. L'inscription est définitive lors du paiement de la caution.

³ Une seule place vélo est attribuée par personne.

Art. 6 Démarche

Remplir le formulaire de demande de clef puis le retourner au Service technique et s'acquitter du montant de la caution pour la clé.

Art. 7 Responsabilité

La Municipalité de Savièse décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vol sur le vélo.

Ainsi approuvée par le Conseil municipal le

06.12.2022

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président

S. Dumoulin

La Secrétaire

M.-N. Reynard